

Questionnaire COVID-19 de dépistage pour les employés

Afin de réduire le risque de propagation de la COVID-19 au travail, le personnel devra subir un contrôle avant d'entrer sur le lieu de travail. Les employés peuvent s'auto-évaluer avant le travail et sur place.

AVANT DE VENIR TRAVAILLER AUJOURD'HUI...

1. Commencez-vous à éprouver l'un de ces symptômes sans pouvoir l'expliquer avec une autre maladie ?

- Fièvre (100°F/37,8°C ou plus)
- Perte du goût ou de l'odorat
- Essoufflement ou difficulté à respirer
- Maux de tête
- Toux
- Mal de gorge
- Frissons
- Fatigue
- Douleurs musculaires ou courbatures
- Nausées, vomissements ou diarrhée
- Nez qui coule ou bouché

2. Durant les 10 derniers jours, avez-vous eu un test positif ou reçu d'un prestataire médical un diagnostic de COVID-19 ?

3. Durant les 14 derniers jours, un prestataire médical ou un organisme de santé publique vous a-t-il conseillé de vous mettre en quarantaine ?

4. Avez-vous été en contact proche avec une personne symptomatique, ou une personne que vous savez avoir été exposée à la COVID-19 ?

5. Attendez-vous le résultat d'un test en raison de symptômes de COVID-19 ou d'un contact proche avec une personne symptomatique ou ayant reçu un test positif à la COVID-19 ?

6. Avez-vous voyagé hors du Massachusetts sans faire, au retour, la quarantaine de 14 jours et/ou un test négatif à la COVID-19 ?

Si vous avez répondu oui à l'une des questions précédentes, ne venez pas travailler. Informez votre supérieur hiérarchique et/ou les RH.

L'employeur ne peut pas demander à l'employé malade de fournir un résultat de test COVID-19 ou une attestation médicale pour valider sa maladie, bénéficier d'un congé-maladie ou retourner au travail.

